



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

protection

Question écrite n° 50418

## Texte de la question

À la suite de la volonté manifestée par M. le Président de la République en faveur de l'élaboration d'une nouvelle politique publique pour les victimes, M. Dino Cinieri demande à Mme la secrétaire d'État aux droits des victimes de bien vouloir lui faire part de ses intentions en matière de recherche collective en cas de disparition inquiétante d'un enfant et plus particulièrement si le système « Ambert Alert » utilisé aux États-Unis et au Canada, lui paraît utilement applicable en France.

## Texte de la réponse

La secrétaire d'État aux droits des victimes a l'honneur de faire connaître à l'honorable parlementaire qu'à sa demande s'est constitué un groupe de travail interministériel qui est chargé d'étudier la mise en place d'un système de coopération entre les autorités judiciaires, les services de police et de gendarmerie et les médias, afin que la population soit alertée dans de très brefs délais de l'enlèvement d'un enfant. Piloté par la direction des affaires criminelles et des grâces du ministère de la justice, ce groupe de travail est composé de magistrats, de policiers et de gendarmes, de membres du Conseil supérieur de l'audiovisuel, du président d'une association de parents d'enfants victimes d'infractions et prochainement de représentants du secrétariat d'État au transport et à la mer et de la direction du développement des médias. Il étudie notamment la finalité d'une telle alerte, les critères devant être réunis pour la déclencher, son mode de diffusion, les questions juridiques et pratiques posées par un tel système, la nature des informations pouvant être diffusées au public et le traitement de celles recueillies par les enquêteurs auprès du public consécutivement à l'alerte. Dans le cadre de ses travaux, ce groupe de travail examine les expériences développées aux États-Unis et au Québec. Il a tenu sa première réunion le 15 décembre 2004 et il lui a été demandé de rédiger un rapport au début du mois de mars 2005.

## Données clés

**Auteur :** [M. Dino Cinieri](#)

**Circonscription :** Loire (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 50418

**Rubrique :** Enfants

**Ministère interrogé :** droits des victimes

**Ministère attributaire :** droits des victimes

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 9 novembre 2004, page 8780

**Réponse publiée le :** 1er février 2005, page 1056